

Appel à candidatures au poste de directeur ou de directrice de la MSH de Bordeaux

Contexte

Créée sous statut associatif en 1978, la Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux est, après la fondation MSH Paris, la plus ancienne MSH de France ; elle ambitionne aujourd'hui de devenir une USR, comme les autres unités du Réseau des MSH de France. Elle entame donc une mutation et est appelée à se refonder : elle est engagée dans un processus au terme duquel sera proposée la création d'une FRE au 1^{er} janvier 2021, sous les tutelles de l'Université Bordeaux Montaigne, de l'Université de Bordeaux et du CNRS, étape préliminaire à la constitution, à terme, d'une USR. Appuyé sur le projet scientifique rédigé par Ricardo Etxepare (Université Bordeaux Montaigne), en collaboration avec Sébastien-Yves Laurent (Université de Bordeaux) et présenté en annexe de cet appel, ce processus vise à donner à cette structure renouvelée le statut qui lui permettra de prendre toute sa place au sein du réseau des 22 MSH de France, et de développer ses missions.

Conformément aux orientations partagées par l'ensemble des MSH du Réseau, les missions de la MSH de Bordeaux seront, en accord avec les tutelles, les suivantes :

- l'incubation et la promotion de projets émergents de nature interdisciplinaire ;
- le déploiement de services de haut niveau à destination des chercheurs et des laboratoires ;
- la diffusion et la valorisation des travaux des équipes associées au sein de la MSH ;
- la contribution à l'animation scientifique de la recherche en SHS sur le site régional ; le développement des échanges entre les MSH ;
- la capacité à faire émerger de nouvelles thématiques ;
- la gestion logistique, administrative et financière des locaux qui lui sont affectés, des activités qu'elle accueille et des services mutualisés qu'elle abrite ;
- la mise à disposition d'un centre de ressources documentaires qui intègre fortement les humanités numériques.

Missions du directeur ou de la directrice de la MSH de Bordeaux

Le nouveau statut de la MSH et la constitution proposée d'une FRE nécessitent que la direction soit renouvelée, au 1^{er} janvier 2021. La nouvelle directrice ou le nouveau directeur aura pour mission :

- la mise en œuvre du projet scientifique tel qu'il est joint à cet appel à candidature, en concertation avec son Conseil Scientifique ;
- l'insertion de la MSH dans le cadre général des activités du réseau des Maisons des Sciences de l'Homme (RnMSH) ;
- la gestion de la relation avec les trois tutelles, le CNRS, l'université Bordeaux Montaigne et l'Université de Bordeaux ;
- l'élaboration d'un projet de service, dans le cadre de la FRE, susceptible de remplir toutes les conditions pour la création d'une USR ;



- la mise en place et la réunion régulière des structures de gouvernance adaptées – Comité de Pilotage, Conseil Scientifique, Comité de Direction ; la réunion annuelle de l'assemblée générale.
- la rédaction annuelle d'un rapport d'activité qui est adressé à chacune des tutelles ;
- la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de la FRE : le directeur ou la directrice assume la responsabilité de l'administration, de l'animation et de la coordination des activités de la MSH.

Candidature et procédure de nomination

Le mandat commencera le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans, renouvelable une fois.

La directrice ou le directeur sera nommé.e par les tutelles de la MSH après avis d'un Comité de Pilotage qui procèdera à des auditions fin septembre 2020. Lors de cette audition, les candidat.e.s devront présenter leur vision du projet scientifique de la MSH de Bordeaux, pour les 5 ans à venir, ainsi que leur stratégie pour le mettre en œuvre.

Le dépôt des candidatures s'opère, avant le 15 septembre 2020, auprès des trois tutelles par l'envoi du CV et d'une lettre de motivation, aux trois adresses suivantes :

Nathalie.Jaeck@u-bordeaux-montaigne.fr

sebastien.laurent@u-bordeaux.fr

Hamida.DEMIRDACHE@cnrs.fr

Seuls les personnels habilités à diriger les recherches ou équivalent pourront candidater à cette fonction.

Si le directeur ou la directrice a un statut d'enseignant-chercheur, son activité sera prise en compte via une modulation du service d'enseignement de 96 heures (ou une prime correspondante) accordée par l'Université Bordeaux Montaigne.

S'il s'agit d'un chercheur CNRS, il pourra percevoir une prime dont le montant est fixé par l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS.

Pour l'UB, Sébastien-Yves Laurent,
Vice-président « Enjeux de société »

Pour l'UBM, Nathalie Jaëck
Vice-présidente de la Recherche